

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 31 Aspects éthiques, déontologiques et législatifs			
Code	ARAN3B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Grégory MIROIR (gregory.miroir@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité vise à sensibiliser les étudiants au sujet des obligations légales, déontologiques et éthiques inhérentes au domaine de l'audio-visuel. Les étudiants seront initiés aux lois spécifiques du domaine artistique. Ils seront capables d'entreprendre les démarches légales nécessaires pour protéger et diffuser leurs oeuvres.

Les étudiants apprendront à argumenter - par le biais d'articles de loi et par des exemples à l'appui - et à structurer leurs idées dans le cadre de débats autour de questions éthiques et déontologiques liées à la responsabilité des auteurs et à l'impact des images sur le public.

Les étudiants seront initiés aux barrières législatives, éthiques et déontologiques liées aux aspects créatifs de leur profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Compétence 2 **S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier**

- 2.B Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier.

Compétence 4 **Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement**

- 4.B Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable de :

- Mettre en application les barrières légales, éthiques et déontologiques de sa profession
- Savoir se situer dans le circuit juridique de l'audio-visuel
- Entreprendre les démarches permettant de protéger ses oeuvres
- Choisir la structure appropriée pour protéger ses droits d'auteur
- Formuler, structurer et argumenter des idées liées aux questions éthiques et déontologiques du domaine de l'audio-visuel

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN3B04A Aspects éthiques, déontologiques et législatifs

24 h / 2 C

Contenu

législatif :

- conditions spécifiques liées aux artistes
- les droits intellectuels : droit d'auteur et droits voisins, copyright, droit à l'image
- les relations professionnelles
- protection d'une création, d'un site internet et des droits qui y sont liés
- les organismes de gestion des droits d'auteur

Ethique et déontologique :

- Responsabilités de l'auteur en fonction du public cible
- Censure et cinéma
- La notion de "politiquement correct"
- analyse (inter)culturelle
- controverses cinématographiques du point de vue déontologique (débat/discussion/réflexion)

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Exercices dirigés

Autoformation

Travaux pratiques et personnels

Débats

Projets

"Exercices et projet en collaboration avec les UE30 - Psychologie du cinéma et UE32 - Situation d'apprentissage citoyenne".

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Aspects législatifs : examen oral

Aspects éthiques et déontologiques : Examen pratique en commun avec l'UE30 - Psychologie du cinéma et l'UE32 - Situation d'apprentissage citoyenne.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	60				
Période d'évaluation	Exm	40			Exm	40

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).